

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 9 décembre 2024, à 19h30

Salle Fleurisia, Fleurier

PRÉSIDENCE

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS)

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite la bienvenue également au public et à la presse. Il annonce que M^{me} Sarah Fuchs-Rota (cc) aura quelques minutes de retard. Il invite l'Assemblée ainsi que le public à partager leur traditionnel apéritif de fin d'année après la séance.

Il félicite M^{me} Raphaëlle Javet (PS) pour la naissance de sa fille, Iris, le 11 novembre, ainsi que M^{me} Mélissa Rätz (AGORA), pour la naissance de son fils, Angel, le 28 novembre, qui est d'ailleurs le petit-fils de M^{me} Marie-France Perrin (AGORA).

Il rappelle aux groupes politiques de bien vouloir informer la Chancellerie en cas de changement de chef de groupe, afin d'assurer une communication adéquate.

Il se réjouit également du retour de notre chancelier.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel

Présents 40 membres, puis 41 dès l'arrivée de M. Loïc Frey (UDC) à 19h46.

Majorité absolue 21 voix

Majorité qualifiée 27, puis 28 voix dès 19h46

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller ; Tobias Tüller et Andy Willener.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj (*suppléant*) ; Nicolas Béranek (*suppléant*) ; Nathalie Buri Beeler ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez (*suppléant*) ; Véronique Franzin ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger ; Fabienne Robert-Nicoud et Baptiste Vaucher.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Loïc Frey (*arrivé à 19h46*) ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 4 membres Romain Fragnière (PS), remplacé par M. Nicolas Béranek ; Raphaëlle Javet (PS), remplacée par M. Miguel Dominguez ; René Perret (PS), remplacé par



M. Burim Ahmetaj et Pierre-Alain Wyss (PLR), remplacé par Mme Floriane Burri.

Les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, MM. Bernard Rosselet et Steve Schimmer, techniciens du son, ainsi que 28 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents. La conseillère communale arrive lors du point 4, à 19h40.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement de la réserve d'entretien du patrimoine financier communal
4. Budget 2025
5. Plan communal des énergies (rapport d'information)
6. Recommandation du groupe PLR « *Pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet* »
7. Classement de la motion populaire communale « *Pérenniser Barak, c'est investir dans le bien-être de la jeunesse !* »
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Lettres et pétitions

Le président relève le courrier de M^{me} Briche concernant l'avenir de sa boutique New Look à Fleurier, qui a été remise à l'ensemble des membres du Conseil général, accompagnée de la réponse du Conseil communal.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement de la réserve d'entretien du patrimoine financier communal

GED acg 55533 | rcg 59615

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que, comme de tradition depuis la dernière séance, il ne présentera pas ce rapport mais répondra à toutes les questions, notamment concernant le règlement, relativement simple, mais important pour notre commune.

Le président donne la parole à la commission des règlements (CREGL).

M. Nicolas BÉRANECK (PS) indique que la commission des règlements a traité le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement de la réserve d'entretien du patrimoine financier communal par voie de circulation. Lors de cet examen, une majorité claire de ses membres a soutenu cette proposition de nouveau règlement. La commission des règlements recommande donc d'approuver cet objet.

La commission de gestion et des finances (CGF) ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Florian DREYER (PLR) annonce que le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport présenté au point 3 de l'ordre du jour. Comme durant la présentation aux différentes commissions, ce point n'a pas créé de grands débats. Le seul point à relever pour son groupe est la présence d'une petite coquille, à savoir à l'article 1.4 qui dit « *Le conseil communal est compétent pour décider du montrant* ». C'est plutôt montant. Hormis ce point qui ne nécessite pas, à son sens, d'amendement puisqu'il sera modifié d'office, le groupe PLR n'a rien à ajouter et acceptera ce rapport.

M. BÉRANECK (PS) indique que son groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal et le remercie pour sa rédaction. Le groupe socialiste est d'avis que c'est une mesure de bon sens que de prévoir une réserve pour entretenir le patrimoine financier de la commune. Il s'étonne que cette possibilité n'ait été ajoutée que récemment, mais il se réjouit que le Conseil communal ait profité de cette opportunité pour proposer la constitution de cette réserve. Le groupe socialiste soutiendra ce règlement à l'unanimité.

M^{me} Adriana IOSET (POP) prend la parole en ces termes : « *Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport que le POP soutiendra pleinement, tant le mode de fonctionnement qui y est décrit correspond au bon sens et devrait être la manière de fonctionner de tout propriétaire immobilier responsable.* »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que c'est également tout bon pour son groupe.

Mme Marie-France PERRIN (AGORA) s'exprime à son tour : « *Notre groupe a pris connaissance du rapport concernant la création d'une réserve d'entretien du patrimoine financier communal.*

AGORA accepte la création de cette réserve d'entretien qui permettra de lisser les charges sur les bâtiments du patrimoine financier communal qui ne peuvent plus être amortis. »

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes pour leur entrée en matière positive et confirme que la coquille a été modifiée dans la version finale, qui est à la signature du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble à la majorité simple.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le rapport relatif au règlement de la réserve d'entretien du patrimoine financier communal, tel que proposé par le Conseil communal.

4. Budget 2025

GED acg 60100 | rcg 60222

Après avoir salué Mme Sarah FUCHS-ROTA (cc), qui prend place, le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. SIMON-VERMOT (cc) indique qu'effectivement, il développera un petit peu plus longuement que sur le point précédent, mais sans être trop long non plus : le rapport est relativement complet, avec plusieurs dizaines de pages qui contiennent les chiffres et les explications.

Avec un budget déficitaire d'un peu plus de 1,8 million de francs, ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil communal le présente aujourd'hui. Énormément d'efforts ont été faits à tous les niveaux, dans les services et les dicastères, pour réduire le montant du déficit. La version numéro un, qui était à peu près à 6,5 millions de francs de déficit, est descendue à 1,8 million de francs, sans prélèvement à la réserve de politique budgétaire : prélèvement interdit vu la bonne tenue des recettes fiscales qui restent à un niveau

record, comme en 2023. Le déficit est principalement lié aux charges de personnel, avec principalement des créations de postes qui pèsent relativement lourdement dans la balance des charges, mais également un élément, qui est l'indexation à l'IPC, dont il sera débattu tout à l'heure. Au niveau des charges de service, de biens et marchandises, par contre, il y a une maîtrise qui est faite avec un niveau plus bas que dans le budget 2024 et qui se situe au niveau des comptes 2023, ce qui est tout à fait positif.

Ce qui explique également le déficit, ce sont les amortissements du patrimoine administratif qui augmentent. Ils sont liés aux investissements que l'Assemblée a acceptés ces dernières années, dont les structures d'accueil et la traversée de Couvet récemment – ces amortissements évidemment n'ont pas encore commencé - et d'autres investissements de grande ampleur. C'est clair que cela a un impact, c'est une charge, mais ce n'est pas une dépense, ce n'est pas des liquidités que l'on sort mais des charges comptables, ce qui a un impact sur le résultat. Au niveau des recettes, le Conseil communal espère que la conjoncture économique prouvera que les recettes étaient bien calculées. Au niveau du crédit maximal des investissements qui requièrent la majorité simple du Conseil général, il se situe actuellement à 3,3 millions de francs, ce qui est tout à fait en ligne avec les comptes 2023 et le budget 2024. C'est rassurant, c'est-à-dire que la commune peut continuer d'investir et tout ce qui dépassera ce montant devra être accepté par le Législatif à la majorité qualifiée. Un gros travail a été fait, même si le Conseil communal n'est pas content du résultat en tant que tel. Et puis, dans le cadre de ce budget, le Conseil communal a un amendement à proposer, qui portera sur les revenus. Il sera débattu tout à l'heure, lors de la discussion de détails.

Le président confirme que les amendements seront traités par la suite et demande à la commission de gestion et des finances (CGF) si elle souhaite s'exprimer.

M. Niels ROSSELET-CHRIST(UDC) prend la parole à la place du président de la CGF, absent ce soir : *« Dans le cadre de l'examen du budget communal pour l'exercice en cours, la commission de gestion et des finances a été saisie d'une proposition visant à modifier le taux de renchérissement appliqué au salaire des employés communaux. La proposition suggère de limiter ce taux à 1,2 % au lieu du taux prévu de 2,18 %. Ce rapport vise à analyser les implications de cet amendement et à fournir des recommandations au Conseil communal. Cependant, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, la limitation du renchérissement à 1,2 % est avancée comme une mesure nécessaire pour garantir l'équilibre financier de la commune. Le taux de renchérissement des salaires des employés communaux est calculé en tenant compte des évolutions de l'indice des prix à la consommation et d'autres paramètres économiques. Le taux initialement proposé ne reflète pas ces évolutions et vise à maintenir le pouvoir d'achat des employés tout en respectant les engagements de la commune envers son personnel. Après une analyse approfondie, la commission de gestion et des finances propose les recommandations suivantes : réévaluer l'IPC du personnel communal après consultation du résultat des comptes 2024 afin de s'adapter aux évolutions économiques et financières. Un dialogue constructif avec les représentants des employés est essentiel pour expliquer les raisons de cette mesure et envisager des solutions pour atténuer les impacts. La limitation du taux de renchérissement des salaires des employés communaux à 1,2 % constitue une mesure financièrement justifiable dans le contexte actuel de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, cette décision nécessite un accompagnement stratégique pour minimiser ses répercussions sociales et garantir la pérennité des services communaux. »*

Le président passe ensuite la parole à la minorité de la commission de gestion et des finances, soit les membres qui s'opposent à cette proposition.

M. BÉRANECK (PS) prend la parole en tant que rapporteur de la minorité de la commission : *« En préambule, je tiens donc à préciser que j'interviens en tant que rapporteur de la minorité de la commission de gestion et des finances. L'étude du budget 2025 a fait l'objet de trois séances de commission. Lors de la deuxième séance, le budget présentait un déficit de plus de 2,5 millions de francs. Une majorité de la CGF avait alors déclaré qu'au vu du budget déficitaire, il fallait garder soit l'IPC, soit l'échelon, mais qu'il était impossible d'accorder les deux. La minorité avait alors fait un pas important en direction de la majorité en ne s'opposant pas au non-octroi de l'échelon, à la condition de l'octroi de l'IPC plein, tel que*

présenté dans le budget du Conseil communal et que l'échelon puisse être rediscuté à mi-année. Le taux de l'IPC proposé par le Conseil communal a deux composantes : la première est la correction de l'augmentation de l'IPC de 2022 à 2023, qui n'avait pas été entièrement compensée. Une période de carence de deux ans a donc déjà été appliquée, représentant une économie conséquente au détriment des conditions salariales proposées par la commune. La deuxième est la compensation de l'augmentation de l'IPC pour 2024, qu'il est légitime d'appliquer pour éviter une baisse du pouvoir d'achat des employés communaux, particulièrement dans le cadre du compromis trouvé. Prévoyant de ne pas octroyer l'échelon lors de la troisième et dernière séance traitant du budget, le Conseil communal a présenté la version du budget qui est l'objet des débats de ce soir. Celui-ci, conformément à l'accord trouvé lors de la deuxième séance, ne prévoit pas d'octroyer l'échelon, mais prévoit d'accorder un IPC à 2,18 %.

Il faut également relever que la dernière version du budget s'améliore d'environ 683'000 francs par rapport à la version précédente. Toutefois, lors de cette séance de la commission, celle-ci a décidé à une courte majorité de présenter un amendement au budget afin d'abaisser le taux de compensation du renchérissement pour le faire passer de 2,18 à 1,2 %. La minorité de la commission est d'avis que cette proposition de la CGF de ne pas appliquer pleinement l'IPC survenu en toute fin du processus budgétaire contredit le compromis trouvé en commission lors de la deuxième séance du budget. Cette décision n'a pas été comprise, d'autant plus qu'elle ne figurait pas sur la table lors de la deuxième séance dédiée au budget. Et ce, alors que le déficit projeté était plus important que celui d'aujourd'hui. Pour la minorité de la commission, cette situation soulève également un problème de cohérence et de confiance dans les compromis trouvés d'une séance à l'autre. En effet, ces changements de dernière minute dégradent la qualité des discussions là où une relation de confiance devrait prévaloir afin de pouvoir conduire un processus budgétaire sérieux. La minorité de la CGF pense que le salaire des employés communaux ne doit en tout cas pas être une variable d'ajustement au dernier moment. Nous appelons donc les conseillers généraux à ne pas valider des mesures de dernière minute, d'autant plus avec un processus budgétaire plus ouvert et plus transparent que les années précédentes. C'est pourquoi la minorité invite les conseillers généraux à refuser l'amendement de la CGF et à valider la version du budget telle que présentée par le Conseil communal. »

Après avoir salué M. Loïc Frey (UDC), qui prend place dans l'Assemblée à 19h46, le président laisse la parole aux différents groupes.

M^{me} Céline RUFENER ESCHLER (PLR) prend la parole en ces termes : « Nous nous réunissons ce soir pour discuter du budget 2025 qui, malgré les efforts considérables du Conseil Communal et de ses collaboratrices et collaborateurs, présente un déficit préoccupant. Le groupe PLR souhaite exprimer sa reconnaissance pour le travail acharné et les sacrifices consentis par le Conseil Communal et les employés communaux dans l'élaboration de ce budget.

Après de longues discussions, le groupe PLR a décidé de soutenir majoritairement l'amendement de la CGF visant à réduire l'ajustement des salaires à l'IPC proposant de le passer de 2,18 % à 1,2 %, permettant ainsi une économie de 215'000 francs environ. Cette mesure est essentielle pour contenir les dépenses salariales, qui représentent une part significative des charges communales, tout en offrant une augmentation de salaire plus réaliste et responsable dans le contexte économique actuel.

Il est crucial de montrer aux contribuables que nous prenons des mesures concrètes pour maîtriser les dépenses et optimiser l'utilisation de l'argent public. Un taux d'IPC plus bas reflète notre engagement à gérer les finances communales de manière prudente et cohérente avec la situation financière actuelle.

Bien que cette réduction de l'IPC soit une mesure difficile, elle est nécessaire pour assurer la viabilité financière de notre commune et permettre des investissements futurs essentiels pour notre développement et notre attractivité.

Le groupe PLR s'engage à rediscuter de l'ajustement de l'IPC lors de la séance traitant des comptes 2024, si ceux-ci devaient être positifs. Toutefois, cette discussion dépendra de la nature des revenus supplémentaires. Des comptes positifs dus à des revenus extraordinaires, comme la vente de biens ou de terrains, ne seraient pas une base raisonnable pour des ajustements à long terme. Il est essentiel de faire la distinction entre des améliorations financières durables et des gains ponctuels qui ne peuvent pas être répliqués chaque année.

Nous tenons à remercier chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs pour leur dévouement, leur collaboration et leur compréhension et nous les incitons à continuer à rechercher des pistes d'économie et d'optimisation. Ce n'est qu'en tirant toutes et tous à la même corde que nous arriverons à faire face aux défis futurs qui se présentent pour notre commune.

Nous remercions également le Conseil Communal pour avoir pris ses responsabilités en renonçant à attribuer l'échelon automatique lors de l'élaboration du budget. Cette décision difficile, mais nécessaire, montre une volonté de maîtriser les dépenses. Nous encourageons le Conseil communal à continuer sur cette voie de rigueur budgétaire et à explorer toutes les pistes possibles pour optimiser les processus et réduire les coûts.

Avant de conclure, le groupe PLR tient à faire part des éléments de vigilance à garder en tête pour les années futures.

Malgré une légère hausse des recettes fiscales, le budget 2025 affiche encore un déficit de 1,8 million de francs, dans la ligne des déficits des années précédentes. Cette situation montre que les mesures actuelles ne suffisent pas à redresser les finances communales. Il est crucial de continuer à surveiller et à ajuster les dépenses pour éviter une détérioration de la situation financière. Nous insistons sur la nécessité de trouver des solutions durables pour équilibrer le budget et ceci sans recourir aux réserves de politique budgétaire.

Les charges de personnel continuent d'augmenter, en partie en raison de la création de nouveaux postes et de l'indexation des salaires. Bien que ces mesures soient compréhensibles, elles exercent une pression significative sur le budget. Nous soulignons l'importance de maîtriser ces charges pour garantir la création de nouveaux emplois, notamment pour répondre à la demande croissante en places d'accueil pour les enfants. Une gestion rigoureuse des charges salariales est indispensable pour maintenir une situation financière saine et permettre à la commune de continuer à investir dans des services essentiels.

Une part importante du budget pour l'entretien des routes a été retirée et sera attribuée sous forme de crédit-cadre. Bien que cette mesure améliore le résultat budgétaire à court terme, il est essentiel de garantir que les infrastructures soient correctement entretenues pour éviter des coûts plus élevés à long terme. Le PLR soutient cette approche, mais insiste sur la nécessité de planifier des investissements réguliers pour maintenir la qualité des infrastructures communales.

En conclusion, le groupe PLR reste vigilant et engagé à travailler pour une gestion financière saine et durable de notre commune. Nous sommes prêts à soutenir les mesures qui permettront de redresser les finances communales tout en assurant le développement et l'attractivité de Val-de-Travers. La majorité des membres du PLR acceptera le budget pour autant que l'amendement de la CGF soit accepté. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) s'exprime à son tour : « C'est avec une très grande attention que le groupe UDC a procédé à l'examen du budget 2025. En préambule, nous souhaitons bien évidemment remercier l'ensemble du personnel communal ayant œuvré avec rigueur à son élaboration. Une fois de plus, notre commune voit rouge. Si l'UDC salue tout de même les efforts consentis par le Conseil communal et la commission de gestion et des finances qui, in fine, nous présentent ici un budget un peu moins pire que ce qu'il aurait pu être. Elle regrette amèrement que ce budget soit déficitaire et maintienne notre commune dans le sillon de l'incertitude financière qui est sienne depuis maintenant trop longtemps. Comme beaucoup de collectivités publiques dans notre pays, notre commune n'a pas un problème de recettes, mais bel et bien un problème de dépenses, certaines inéluctables à ce jour et d'autres plus malléables. Sur l'inéluctable à ce jour, nous pensons notamment aux charges qui pèsent sur nous par obligations cantonales, comme une bonne partie de la facture sociale de 7,5 millions de francs, dont 3 millions pour la seule rubrique « Aide sociale et asile » ainsi que l'enseignement. Sur ce dernier point, par ailleurs, les imbrications actuelles ne font gentiment plus de sens et il serait bon temps de discuter sérieusement d'une éventuelle cantonisation totale de l'école, dépenses idoines comprises. Mais cela, bien sûr, nous ne manquerons pas de l'aborder auprès de nos élus cantonaux sur ce dont nous disposons de marge de manœuvre. Il faudra, selon nous, revoir en profondeur la façon dont nous envisageons les choses, que cela soit en termes d'infrastructures, d'aménagement ou même de prestations à la population. En outre, nous avons de la peine à concevoir que, depuis la création de la commune en 2008, le nombre d'EPT ne cesse de croître, alors que le nombre d'habitants, lui, reste plus ou moins stable.

L'administration communale au sens large a certes de très nombreuses qualités et nous lui en sommes par ailleurs reconnaissants. Toutefois, cette administration doit être maintenue à taille humaine et

proportionnée. Sauf bien sûr si notre commune devait rencontrer des flux massifs de nouveaux habitants dus à une situation exceptionnelle et à un cadre de vie formidable. Mais ce jour n'est pas arrivé. À cet effet, par ailleurs, et afin d'éviter de creuser encore davantage le fossé toujours plus important entre le secteur privé et le secteur public, nous saluons le renoncement par le Conseil communal à l'échelon qui permet d'éviter une augmentation conséquente de la charge sur le budget. S'agissant de l'indexation sur l'IPC, l'UDC consent à une adaptation, mais cette dernière doit être modérée et au diapason de la réalité du tissu économique actuel, par souci aussi d'exemplarité. Dès lors, notre groupe soutiendra à l'unanimité l'amendement de la CGF qui revoit à la baisse le pourcentage d'indexation de l'IPC. À l'instar de nos préopinants du groupe PLR, notre groupe s'engage à la rediscussion de ce taux à mi-année, pour autant que les comptes soient positifs, mais à la condition explicite que les paramètres conduisant à d'hypothétiques chiffres noirs soient conséquemment pérennes et non l'effet d'une surprise ou d'une situation exceptionnelle. Par égard enfin au compromis s'étant dégagé au terme des séances de la commission de gestion et des finances, l'UDC a ce soir décidé de ne pas faire davantage usage de son droit à amender. De plus, conséquemment, le présent projet et notre groupe n'ayant pas pour habitude d'accepter un budget rouge, il acceptera exceptionnellement le présent budget malgré son déficit, à la condition sine qua non que l'amendement sur l'IPC soit accepté. Si ce dernier devait être refusé, l'UDC étudiera la question lors d'une interruption de séance qu'elle sollicitera le cas échéant. »

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole à son tour : « *Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du budget 2025 ainsi que des divers documents y relatifs et remercie le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour ceci. Je ne vais pas faire ici durer le suspense outre mesure. Le groupe socialiste soutient le budget et le projet de budget tels que présentés par l'Exécutif. Il est en effet le fruit d'un processus budgétaire transparent et propose des solutions financières claires, fruit de recherches nombreuses et de compromis. En ce qui concerne l'amendement de la commission de gestion et des finances, qui demande d'accorder un IPC à 1,2 % au lieu des 2,18 % prévus dans le budget présenté ce soir, notre groupe y est fermement opposé. Alors comme il n'est pas très sérieux et utile d'affirmer les choses sans les expliquer, permettez-moi ici de développer les raisons qui conduisent notre groupe à accepter le budget du Conseil communal et à refuser l'amendement de la commission de gestion et des finances. En ce qui concerne le budget dans son ensemble, tout d'abord, celui-ci pourrait être qualifié de budget équilibré, à défaut d'être à l'équilibre. En effet, même si les chiffres sont dans le rouge, avec un déficit de 1,8 million de francs, il nous paraît acceptable au vu de trois choses :*

Premièrement, au vu de la nécessité de notre commune de continuer sa politique d'investissements audacieux pour développer son avenir. Le groupe socialiste a, cette année encore et comme lors des budgets précédents, examiné le budget au travers des mêmes trois caractéristiques fondamentales à nos yeux, qui sont la durabilité, la domiciliation et la précarisation. Le budget du Conseil communal permet de répondre à ces trois points, de notre point de vue.

Deuxièmement, l'évolution positive des divers budgets présentés par le Conseil communal lors des diverses commissions des diverses séances de la CGF. Ces divers budgets qui témoignent d'une recherche d'économie sérieuse de la part de l'Exécutif. Je rappelle les 4,6 millions de francs d'améliorations par rapport à la première version du budget. Ce n'est quand même pas rien.

Troisièmement et finalement, la nature intrinsèque du budget par rapport aux comptes qui ont très souvent été dans les chiffres noirs, mais même lorsque cela n'était pas prévu dans notre commune, ce qui nous permet également d'aborder avec un peu plus de sérénité le résultat négatif projeté dans ce budget. Voici donc les raisons qui nous conduisent à accepter et à soutenir la version du budget telle que proposée ce soir par le Conseil communal. Mais je vous dois encore, comme je l'ai mentionné au début, des explications sur le refus catégorique de notre groupe de l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances cette année pour éviter la situation de l'année passée. Je ne sais pas si vous vous souvenez et pour permettre un processus budgétaire serein et où il est possible de discuter des divers avis et des diverses propositions d'amendements.

Le budget 2025 a été abordé lors de trois séances au lieu d'une lors des années précédentes. Il était clair qu'au vu du déficit projeté dans la première version du budget, celui-ci n'atteindrait malheureusement jamais l'équilibre. Afin de faire un pas dans le sens de la majorité de droite qui désirait effectuer des économies, le groupe socialiste s'est rallié au compromis du Conseil communal en proposant d'entrer en matière sur le non-octroi de l'échelon, à condition que l'IPC soit accordé à taux plein. Donc, c'était un pas de notre groupe. En effet, il est essentiel pour nous que le salaire des employés communaux soit maintenu.

L'IPC, ce n'est pas le chiffre d'un bonus accordé qui est sorti d'un chapeau. L'IPC plein, c'est garantir aux employés de notre commune que leur salaire ne baisse pas en venant compenser l'inflation. Le chiffre présenté dans ce budget est un rattrapage de l'IPC 2023 qui n'avait alors pas été entièrement accordé, avec le rajout de l'IPC de cette année. Les chiffres sont ceux de l'État, calculés sur une base fixe et réadaptés chaque année. Pour le groupe socialiste, il est donc exclu que les employés de la commune continuent de voir leurs salaires baisser. Notre groupe déplore que la solution de compromis proposée par le Conseil communal n'ait pas été suivie et s'étonne un peu de voir cet octroi partiel de l'IPC.

1,2 %. Mais ça sort d'où ? Pourquoi pas 1,6 % ? 1,7 % ? Enfin, quelle est la justification ? D'où sort ce chiffre ? Quelle est la vision et le message politique derrière ce chiffre ? Il est un peu facile d'arriver avec des propositions de dernière minute qui ont malheureusement, année après année, une fâcheuse tendance quand même à être des économies de bouts de chandelle sur le dos du personnel communal. Et ça, malheureusement, on le regrette. Nous donc, notre groupe s'inquiète également du message envoyé au personnel communal qui est dévoué et qui mérite de voir son salaire indexé à l'inflation, selon nous. En ce qui concerne l'échelon, et comme ça a déjà été mentionné lors des rapports de commission, le groupe socialiste soutient la proposition de réévaluer le fait de pouvoir octroyer l'échelon en cas de compte positif, comme cela avait déjà été fait il y a quelques années. Nous demandons ainsi formellement au Conseil communal de remettre l'octroi de l'échelon à l'ordre du jour d'une CGF proche de la séance des comptes afin que celle-ci puisse se prononcer sur un éventuel octroi de l'échelon. En résumé et pour conclure, le groupe socialiste invite les membres du Conseil général à accepter le budget tel que présenté par le Conseil communal et nous vous invitons à refuser l'amendement de la CGF qui selon nous, envoie un faux message sur le dos des employés de notre commune. »

M. Philippe VAUCHER (POP) s'exprime également : « Nous ne parlerons ici que de l'amendement déposé par la commission de gestion et des finances. Nous parlerons ensuite dans un deuxième temps, après ou non acceptation de cet amendement, de notre position quant au budget. Nous parlons là donc de l'amendement. Ce budget, contrairement à ceux des années précédentes, a été élaboré en collaboration avec la commission de gestion et finances. En effet, la CGF s'est réunie à trois reprises pour discuter des budgets successifs que nous présentait le Conseil communal. Après chaque séance, les membres de la CGF devaient communiquer avec leur groupe sur l'avancée des travaux et prendre l'avis de leurs membres. Lors de la deuxième séance, alors que le budget présentait encore un déficit de 2'537'800 francs, un accord entre la gauche et la droite a été trouvé : la droite acceptait la pleine compensation du renchérissement, celle pour 2022 qui avait été suspendue et celle pour 2024. La gauche acceptait elle la suspension de l'échelon dû au personnel pour 2025.

Lors de la dernière CGF, alors que le budget avait été amélioré de 683'300 francs par rapport à la version précédente, les commissaires PLR ont présenté un amendement ramenant de manière aléatoire et fantaisiste la compensation du renchérissement à 1,2 % et réussissaient à convaincre deux autres membres de la commission à les soutenir.

Cet amendement déposé par la CGF avec une compensation du renchérissement qui ne couvre même pas l'augmentation réelle du coût de la vie pour 2024 est une totale marque de mépris vis-à-vis du personnel. Mépris aussi vis-à-vis du Conseil communal qui a beaucoup travaillé pour associer la commission aux réflexions. Mépris vis-à-vis des groupes qui ont rempli leur part du contrat, réunissant leurs membres et discutant entre chaque CGF. Mépris enfin vis-à-vis des négociations préalables, du compromis trouvé et du respect de cet accord.

Jamais, dans l'histoire de notre commune, un parti n'a pris la CGF en otage. Jamais un tel amendement, émanant de la commission, n'a été déposé contre un budget, alors que les responsables des finances étaient tous de gauche jusqu'à cette année : avec trois membres à l'Exécutif, dont le chef du dicastère de l'économie, que se passe-t-il pour que le PLR torpille ainsi le Conseil communal dans lequel il est majoritaire ? Et comment expliquer cette manière de fonctionner en s'abritant derrière la CGF et en prenant certain·e·s commissaires de court. On aurait au moins pu attendre du PLR qu'il assume pleinement sa proposition et dépose ce soir cet amendement en son nom.

Pour terminer, relevons encore que la somme de 165'000 francs économisée en faisant les poches du personnel ne sera pas dépensée et fera par conséquent défaut à l'économie et aux commerces locaux.

Pour toutes ces raisons, le POP refusera l'amendement de la CGF et vous invite à faire de même : pour le respect du travail du personnel communal, par respect pour la parole donnée et pour un fonctionnement respectueux de nos autorités démocratiques. »

M. Thierry RAY (AGORA) parle en ces termes ; *« En préambule à notre intervention, nous souhaitons remercier l'ensemble des employés communaux ainsi que le Conseil Communal pour le travail effectué tout au long de cette année 2024.*

À notre grand regret, les années se suivent et se ressemblent.

Un budget 2025 rouge « sombre » nous est présenté ce soir avec une envolée des charges de personnel des plus spectaculaires. Charges de personnel qui représentent la part la plus importante des dépenses communales avec plus de 34 millions de francs. L'évolution du nombre d'EPT, en 16 ans, a pris l'ascenseur dans le sens montant, passant de 118,47 en 2009 à 169 dans le budget 2025 (hors enseignants bien sûr). Nous nous interrogeons, car les charges d'exploitation empruntent le même ascenseur menant au même étage, contrairement aux recettes, s'arrêtant, elles, un étage plus bas.

Certes, la commune doit relever de gros défis pour améliorer son attractivité.

Courtiser de nouvelles familles à venir s'installer à Val-de-Travers doit sans cesse occuper nos actions politiques toutes idéologies confondues. Nous avons tout de même perdu plus de 2 % de la population depuis la création de la Commune unique, même si la courbe est repartie à la hausse en 2023. Heureusement, 2024 devrait confirmer cette hausse selon toute vraisemblance. Tendance à confirmer, ou pas, d'ici quelques semaines. Le retour programmé de plusieurs personnes en Ukraine pourrait d'ailleurs jouer un sale tour à cette tendance dans un futur proche.

Le budget 2025 présenté ce soir maintient des rentrées fiscales hautes, ce qui est à notre sens d'un optimisme pas « très raisonnable ». Tout le monde est au courant des difficultés rencontrées depuis cet été dans certains secteurs économiques, avec à la clé des pertes d'emplois. Compte tenu de ce qui précède, mécaniquement, les recettes fiscales des frontaliers, des personnes physiques et des personnes morales vont vraisemblablement diminuer ces prochaines années. Peut-être même déjà dans les comptes 2024.

Nous sommes donc très inquiets pour notre belle commune qui vit depuis quelques années, selon nous, en dessus de ses moyens en termes de structures, en raison du soi-disant fameux « effet de seuil ». Pour les nouveaux conseillers généraux, il s'agit d'une théorie développée par un conseiller général, il y a quelques années, expliquant que la structure communale était calibrée pour accueillir 2'000 habitants de plus qu'actuellement. Il va de soi que le groupe AGORA ne partage pas cette théorie et que, le cas échéant, si cette dernière était avérée, notre commune n'a plus les moyens de la cautionner.

Malgré une conjoncture excellente depuis quelques années et des rentrées fiscales records en 2023, proposer systématiquement des budgets dans le rouge crisper la situation et risque d'induire des actions ou des amendements pas toujours très « sympathiques ».

Maintenir et développer l'attractivité de notre commune a demandé, demande et demandera encore des investissements qu'il faudra prioriser avec lucidité. En revanche, force est de constater que le retour sur investissement n'est pour le moment pas toujours à la hauteur des attentes. Nous sommes comme un ménage qui aurait hérité d'une belle fortune, issue de la création de la commune unique, entre autres, sur laquelle nous nous appuyons, mais qui risque d'être mis à mal ces prochaines années avec des comptes, non plus des budgets, qui risquent de virer au rouge. Ceci en raison des dossiers très lourds qui nous attendent et d'une conjoncture plus que nerveuse et incertaine.

Nous ne devons pas oublier que la Commune a également une dette et que le niveau d'endettement par habitant est nettement supérieur à la moyenne cantonale, ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses dans de futurs emprunts et les taux d'intérêt qui vont de pair, même si nous observons une baisse de ces derniers depuis quelque temps.

Il est donc impératif de maîtriser les charges et d'être au plus près de la gestion de ces dernières. Chaque dicastère a le devoir moral de faire des propositions concrètes pour les limiter.

L'augmentation des EPT dans les secteurs « pré et para scolaires » est, selon AGORA, indiscutable eu égard aux moyens conséquents consacrés à la construction de structures relatives à ce secteur et surtout à la demande des nombreuses familles qui attendent de pouvoir placer leurs enfants. Par ailleurs, ces

postes sont rentables ou proches de la rentabilité, ils obtiennent donc notre approbation. Nous avons d'ailleurs déposé une question à ce sujet qui sera traitée en fin de séance.

Comme le niveau d'impôts, la capacité à pouvoir placer en crèche ses enfants reste un critère majeur d'attractivité de notre commune. Être en mesure d'accueillir de nouveaux habitants est la clé indispensable pour sortir la commune de sa « fragilité financière ».

En revanche, nous devons nous poser certaines questions concernant la structure globale de notre commune. Fournir un budget équilibré par les temps qui courent demande du courage politique. Vouloir ménager la chèvre et le chou pour des raisons qui peuvent, parfois, être électoralistes, empêche d'avancer avec efficacité et lucidité.

Aussi, la structure de certains secteurs pourrait éventuellement être étudiée par un organisme neutre politiquement, externe à la commune, avec une démarche transparente et constructive. Cette idée ne doit pas être un tabou, mais un début de réforme structurelle.

Il ne s'agit pas ce soir de remettre en question la qualité du travail des collaborateurs ou des conseillers communaux, le problème n'est pas là, mais de nous poser la question s'il est vraiment raisonnable :

- *De faucher les pelouses communales dès qu'une fleur de dent-de-lion pointe le bout de son nez...*

Nous nous limiterons ce soir à citer ce seul exemple floral, utilisé comme image bucolique et poétique qui devrait nous faire réfléchir aux nombreuses autres actions potentielles que nous n'avons peut-être plus les moyens d'assumer dans une commune en difficultés financières et dans une optique de réduire les dépenses publiques.

Même si une commune ne se gère pas comme une entreprise, nous devrions tout de même, selon nous, en prendre de la graine. Plus de souplesse dans les engagements et les licenciements, en adaptant les types de contrats de travail proposés. En résumé, une gestion du personnel plus flexible et plus moderne permettant de s'adapter à l'évolution de tel ou tel dicastère, sans pour autant procéder à des coupes sévères.

Nous souhaitons que le Conseil communal et nos collègues du Conseil général y réfléchissent.

AGORA reviendra durant la suite de cette législature avec des propositions concrètes, en utilisant les outils démocratiques qu'il a à sa disposition.

Pour conclure, le groupe AGORA se réserve le droit d'accepter, ou pas, le budget 2025 proposé ce soir en fonction de l'évolution de certains amendements allant dans le sens de notre intervention. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) souhaite apporter quelques petits compléments à la suite des différentes prises de paroles qui ont été faites : « *Je tenais simplement, notamment à la suite de la prise de parole du rapporteur du groupe POP, à remettre un petit peu l'église au milieu du village pour la postérité, afin qu'on ne laisse pas dire tout et n'importe quoi dans cet hémicycle. En préambule, on rappellera au groupe POP que l'amendement de la CGF n'est pas une exclusivité du PLR, mais bien une émanation commune de la majorité de droite et du centre droite majoritaire, rappelons-le, qui représente la majorité des électrices et des électeurs s'étant exprimés dans les urnes lors des dernières élections. Il ne s'agit ni d'une prise d'otage, ni d'un manque de respect envers le personnel communal, mais bien d'une ligne économique et politique pragmatique dont le but est de maintenir l'administration dans une dimension économique raisonnable. L'amendement prévoit un taux d'indexation basé sur la réalité de l'évolution de l'inflation, tel que constaté dans les milieux économiques. Le personnel communal bénéficiera tout de même, in fine, d'une adaptation à la hausse, ce qui, rappelons-le, est très loin d'être une généralité acquise dans le secteur privé dans lequel travaille par ailleurs la majorité des contribuables de cette commune, de ce canton et de ce pays. Alors oui, nous avons effectivement discuté lors de la deuxième séance de la renonciation de l'échelon qui était aussi un souhait à la base de la majorité de droite et de centre droite. Discussion qui a bel et bien été prise en compte par le Conseil communal. Nous saluons d'ailleurs cette prise en compte, mais à aucun moment la droite ne s'est formellement engagée dans quelque contrat moral, que cela soit envers la gauche ou envers qui que ce soit, pour dire oui, si on accepte de, si vous entrez en matière sur l'échelon, et bien on ne touche pas à l'IPC. Nous n'avons jamais fait de telles promesses au sein de la commission de gestion et des finances. En témoignent d'ailleurs les procès-verbaux de cette commission. Et je pense que mes collègues, dans le reste de la droite de cet hémicycle, pourront confirmer ses dires. Voilà, je voulais simplement apporter ces quelques précisions. Le*

but des séances de commission de gestion et des finances, c'est bien d'avoir des discussions, des débats, d'essayer de trouver des compromis et des synergies. C'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous avons poursuivi lors de toutes ces séances. Nous avons effectivement trouvé des pistes à la deuxième séance. Et à la troisième séance, nous avons également trouvé d'autres pistes. Ma foi, c'est le jeu démocratique. C'est ainsi que se sont déroulées les discussions. Mais je n'ai pas envie de laisser dire la gauche de cet hémicycle que la droite aurait soi-disant trahi un quelque contrat hypothétique, cela est tout bonnement faux. Donc si l'on reste maintenant pragmatique, je réitère une fois de plus notre position, en tout cas ici à l'UDC, qui est de soutenir cet amendement, qui est un amendement tout bonnement pragmatique, qui n'est ni mesquin ni un affront envers le personnel communal ou envers le Conseil communal, puisque cela reste une indexation qui est adaptée à la réalité. Ça reste une indexation à la hausse qui est finalement une faveur que nous octroyons et qui n'est pas, je le répète, une généralité qu'on trouve dans le secteur privé. »

M. VAUCHER (POP) répond ainsi : *« Nous sommes contents de savoir que pour la droite, accorder simplement le même salaire d'année en année est une faveur accordée aux petites gens qu'est le personnel. Puisqu'on parle de remettre l'église au milieu du village : d'abord, ce n'est pas vrai, ça a été discuté et négocié. Effectivement, il n'y a pas eu d'accord passé. Mais quand on discute avec des gens de bonne foi, on pense que ce qu'ils vous disent un jour, ça va encore être la même chose le jour d'après. Apparemment, ce n'est pas le cas. Ensuite, rien n'a été proposé par la droite. Aucune économie sur certains postes ni aucune piste, aucune. Je dis bien piste d'amélioration du budget par des rentrées supplémentaires ou d'autres manières de faire les choses. Rien. Dans la dernière assemblée, on se dit qu'est-ce qu'on pourrait faire ? Ah ben on va taper dans les poches du personnel. Évidemment, c'est tellement facile ! C'est peut-être un moyen pour certaines personnes à droite de montrer qui est le patron. Moi je trouve ça parfaitement pitoyable parce qu'il aurait pu y avoir des pistes, on aurait pu, en trois séances, avoir des propositions concrètes. Peut-être que ce poste untel est finalement surdoté. Peut-être que ce poste mériterait d'être diminué ou revu ou qu'il y a une réflexion qui sort. Rien, absolument aucune proposition dans ce sens n'a émané de la droite. C'est un petit peu facile d'arriver à la dernière séance et se demander où est-ce qu'on pourrait prendre ? Vite ! Sur les salaires du personnel, comme d'hab ! Ben moi je trouve ça un peu court. Donc je pense qu'il est effectivement bien de remettre l'église au milieu du village. Et puis une dernière chose qui me dérange toujours beaucoup, c'est quand les partis de droite disent que dans le privé c'est bien pire. Alors oui, des fois c'est pire. Dans le privé, il y a des endroits où effectivement ça ne fait pas envie de bosser. Mais il y a aussi plein d'entreprises avec des très bonnes conditions de travail. Moi j'ai la chance d'avoir plusieurs amis qui sont patrons de PME. Eh bien je peux vous assurer qu'ils essayent de payer, et ils font en sorte de payer correctement leur personnel pour avoir un personnel motivé. Et ils savent pourquoi ils le payent, parce que c'est comme ça qu'on a des gens non seulement motivés, mais des gens qui restent dans notre entreprise. Parce que les gens, au bout d'un moment, à force de les mépriser, eh bien ils peuvent aller bosser ailleurs. C'est leur liberté. J'espère que l'église est maintenant peut-être remise un peu mieux au milieu du village. Sinon, on devra faire vraiment deux églises séparées. Ce serait dommage. »*

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que pour la conclusion de ce grand schisme des églises, des églises politiques, il tient juste à rappeler, sans vouloir trahir les secrets des commissions, qu'elles sont sous le sceau de la confidentialité, en tout cas partiellement. Il rappelle, comme cela a été d'ailleurs rappelé par Monsieur le conseiller communal précédemment, que, à la première séance, la première mouture du budget atteignait pratiquement 7 millions de déficit et qu'au terme de trois séances, le déficit se trouvait inférieur à 2 millions. Un travail a quand même été fait. Il n'entrera pas dans le détail au regard du secret des commissions, mais il faut quand même rappeler que ce ne sont pas des séances qui ont été faites dans le vide, et encore moins d'affirmer qu'il n'y a pas eu de réflexion, notamment de son côté de l'hémicycle. C'est quand même un tout petit peu osé, pour ne pas dire culotté, puisqu'on a l'impression que la droite dépose des amendements comme ça, sans réfléchir et tire comme ça. Non. L'intégralité des travaux de son groupe sont faits consciencieusement et rigoureusement. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord sur une ligne politique que ça veut dire qu'on ne travaille pas convenablement. Le débat est clos sur ce point-là.

M. VAUCHER (POP) est tout à fait d'accord avec le rapporteur du groupe UDC. Les budgets ont à chaque fois été améliorés, mais pas grâce aux propositions faites à la commission de gestion des finances et en tout cas pas grâce aux propositions de droite. Il n'y en a pas eu de la part de cette dernière. Donc oui, il y a une amélioration. Raison pour laquelle il faut remercier l'énorme travail qu'a fourni le Conseil communal. Ce n'est pas la CGF qui a fourni ce travail.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) convient qu'effectivement, ce n'est peut-être pas d'une grande émanation de la droite du Conseil général. C'est effectivement en grande partie le Conseil communal qu'il faut remercier. Il est d'accord avec le rapporteur du groupe POP, c'est bien le Conseil communal qui a consenti aux plus grands efforts. Conseil communal à majorité de droite lui aussi.

M. SIMON-VERMOT (cc) remercie les groupes d'avoir pris position sur ce budget. Il n'y a pas eu vraiment de questions particulières. Les contributions vont suivre dans l'examen de détail. Par contre, il peut répondre à quelques interrogations. Il faudra certainement plus que couper dans les dents-de-lion pour réduire le déficit de 1,8 million de francs. Le Conseil communal attend volontiers les propositions des groupes ces prochains mois et années. Ce n'est pas faute d'avoir essayé lors de la commission budgétaire qui a été créée il y a maintenant deux ans, d'où, comme dit à plusieurs reprises, la montagne a accouché d'une souris. Il attend donc volontiers que les groupes se positionnent sur les prestations qui doivent être fournies par la commune ou pas. Ce n'est pas le Conseil communal qui définit les prestations. On l'a vu dans d'autres communes de Suisse, surtout le canton de Neuchâtel, où le Conseil général ou le Conseil communal essaient de couper fortement les prestations, mais, entre référendum, initiative et autre, les prestations sont vite revenues sur la table sans amélioration majeure. Le Conseil communal attend volontiers de vraies propositions mais pas juste il faut faire ceci, il faut faire cela. Et que le Conseil général, autorité supérieure de la commune, sans parler du peuple évidemment, prenne des décisions. Ce n'est pas simplement le Conseil communal qui peut les prendre. Le Conseil communal est un exécutant, le Conseil général le dirigeant.

Au niveau de l'attractivité de la commune, il y a effectivement une augmentation de la population ces dernières années. Le Conseil communal espère que cela sera le cas en 2024. Comme l'a dit le représentant du groupe AGORA, on le saura dans la première quinzaine du mois de janvier 2025. Le Conseil communal espère que cela sera sur la tendance positive qui date d'avant 2023, 2022 ou encore 2021. Il y a une tendance qui est quand même positive.

Ensuite tout ce qui est emprunts, etc., effectivement, la dette est importante, mais ça ne nous empêche pas de pouvoir emprunter à des taux qui sont plus favorables maintenant qu'il y a encore quelques mois. La baisse du taux directeur de la BNS à deux reprises cette année a été très positive. Le Conseil communal espère que cela se poursuive sur cette tendance-là. Mais à première vue, la presse le disait aujourd'hui, les taux hypothécaires vont rester bas encore quelques années. Donc, il imagine que cela sera le cas pour les taux d'emprunts bancaires.

Pour les autres groupes, il attend la discussion sur l'IPC. Il y a aussi un amendement du Conseil communal qui sera détaillé tout à l'heure et il espère qu'un terrain d'entente sera trouvé pour ce budget 2025 et qu'il soit accepté par une large majorité du Conseil général.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) a oublié de préciser, dans sa première prise de parole et s'agissant des questions, avant de passer à l'examen de détail, que son groupe a déposé une question relative au budget, mais qui est d'ordre plus général, qui ne touche pas à un dicastère spécifique. Il se demande s'il serait opportun que le Conseil communal y réponde dans le débat d'entrée en matière ou dans la discussion générale plutôt que dans la discussion de détail. Il s'agit de la question relative au mandat d'étude.

Voici la teneur de la question : *Il est fréquent que la commune mandate des « études » pour la réalisation de différents projets. Ces études sont coûteuses et nous souhaiterions savoir quel est le montant total consacré à ces dites études dans le budget 2025 ? »*

M. Éric SIVIGNON (cc) répond volontiers maintenant à cette question. Elle est un petit peu vague dans le sens où il n'y a pas de ligne comptable qui définit exactement ce qui relève d'une étude ou pas. Toutes ces études sont éparpillées dans toute la comptabilité communale. Il n'y a pas d'identité comptable qui permet de les identifier. Par contre, les processus communaux permettent de bien filtrer et de gérer ces études dans le sens où chaque étude dépassant 50'000 francs relève de l'autorité du Conseil général. Donc là, le Législatif a un regard direct sur ces dernières. Toutes les études dépassant 10'000 francs sont automatiquement portées à la connaissance de la commission de gestion et des finances où tous les groupes sont représentés cette année. Ces études, donc de plus de 10'000 et de plus de 50'000 francs, sont déjà directement sous le contrôle du Législatif. En dessus de 10'000 francs, elles sont présentées en tant que crédits d'investissement. Il reste donc seulement les études qui sont en-dessous de 10'000 francs qui passe sous le radar du Conseil général. Cela représente vraiment un très faible nombre d'études. En tant que montant en absolu, par rapport aux comptes communaux, cela représente des sommes tout à fait minimes par rapport aux sommes complètes dont on parle. A titre d'exemple, il cite les études validées par le Conseil général, comme le crédit d'étude pour la rénovation du collège à Couvet, avec une étude pour la rénovation de la pose d'un ascenseur et une rénovation thermique.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que nous sommes en présence de deux amendements. Il propose de commencer avec l'amendement du Conseil communal et lui donne la parole s'il souhaite le développer.

M. SIMON-VERMOT (cc) prend la parole en ces termes : « *Le CC combat résolument l'amendement de la CGF, car il se trompe de cible.*

Pour mémoire, lors du budget 2023, le Conseil d'État (et par conséquent la Commune) n'avait pas été en mesure de compenser intégralement la progression annuelle relativement importante de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette situation a donné lieu à la création d'une réserve d'indexation qui devait être résorbée dans les deux ans conformément à la loi cantonale sur le statut de la fonction publique (LSt).

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, il a été décidé d'accorder une pleine compensation du renchérissement annuel mais de maintenir la réserve constituée l'année précédente.

Pour 2025, le Conseil d'État (et le Conseil communal) propose donc de résorber entièrement cette réserve d'indexation. Ainsi, une compensation du renchérissement a été intégrée au budget communal : elle correspond, d'une part, à la variation annuelle du mois de mai 2023 à mai 2024 de l'IPC (1,34 %) et, d'autre part, à la régularisation de la réserve d'indexation de 0,84 %. Il en découle un total de 2,18 % d'augmentation, ou une progression des traitements à hauteur de 2,27 points de pourcentage.

Cette pleine compensation permet de conserver les salaires tels qu'ils existaient avant l'inflation de ces dernières années. Elle ne représente pas une augmentation des salaires, mais bien une préservation de ces derniers.

Le Conseil communal est conscient de l'impact important d'une telle indexation pour le budget de notre commune. Il a d'ailleurs pris la décision de lui-même de ne pas proposer l'octroi d'échelon à votre autorité pour contenir les charges de personnel.

Pour limiter le déficit et malgré les gros efforts consentis par tous les services durant la procédure budgétaire, le Conseil communal propose aujourd'hui un amendement à son propre budget qui peut être considéré comme un contre-amendement à la proposition de la CGF.

Au vu de la décision prise par le Grand Conseil la semaine dernière de ne pas baisser le barème fiscal des communes de 1 %, nous souhaitons ainsi revoir à la hausse les revenus fiscaux, dont les chiffres avaient été fournis par le service cantonal des contributions. Comme ces chiffres intégraient déjà la baisse fiscale, il n'est pas déraisonnable de corriger cet effet et de rajouter 1 % à nos recettes fiscales.

D'un déficit de 1'854'500 francs, nous atteindrions le montant de 1'674'500 francs, en amélioration de 180'000 francs, soit une somme très semblable à celle découlant de l'amendement de la CGF qui est de 214'700 francs.

Nous invitons votre autorité à rejeter l'amendement de la CGF et à privilégier celui du Conseil communal qui sera plus facile à appliquer vis-à-vis du personnel communal pour un impact financier similaire. »

Le président donne la parole aux différents groupes qui souhaiteraient s'exprimer sur cet amendement.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) demande une suspension de séance.

M. MARGOT (PS) remercie le Conseil communal pour cette bonne nouvelle, qui le prend un peu de court. Son groupe abonde dans le sens de la suspension de séance. Si elle peut être un peu conséquente, parce qu'il va quand même falloir rediscuter de la position de son groupe après cet amendement.

Le président proclame une suspension de séance de quinze minutes à 20h32. Il reprend la séance à 20h47. Il annonce une correction concernant l'amendement du Conseil communal. Il ne s'agit pas d'un contre-amendement, car il ne vient pas en opposition avec celui de la CGF. C'est un amendement supplémentaire, qui devra être voté séparément. Contrairement à l'amendement de la CGF, qui touche toutes les lignes du budget, celui du Conseil communal touche une ligne spécifique du budget et devra être voté lors du passage en revue de détail. L'amendement de la CGF sera donc voté en premier.

Amendement de la CGF

Résultat des activités d'exploitation

-6'065'550 francs -> -5'850'850 francs

Diminution de la compensation du renchérissement de 2,18 %, soit 2.27 points de pourcents, à 1,2 %, correspondant à une économie de 214'700 francs. Cet amendement impacte principalement les charges du personnel. Mais la diminution de ces dernières implique un ajustement d'imputations internes et d'attribution/prélèvement aux fonds dans les domaines autofinancés.

La CGF ne souhaitant pas prendre la parole, le président donne la parole aux groupes qui souhaiteraient encore s'exprimer.

M. MARGOT (PS) indique qu'au vu de l'amendement déposé par le Conseil communal, qui vise à une amélioration des recettes de 180'000 francs environ, son groupe espère que cette belle surprise de dernière minute motivera la majorité de droite de cet hémicycle à ne pas soutenir l'amendement demandant de réduire le taux d'IPC accordé. Il rappelle que cela représente le 0,28 % du total des charges. Son groupe invite vraiment l'Assemblée à ne pas soutenir cet amendement néfaste pour le personnel communal et à se montrer solidaire avec le personnel de cette commune.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe est étonné que certains groupes critiquent la commission financière pour avoir amené des amendements en dernière minute, mais là, on parle d'amendement du Conseil communal en dernière seconde. Donc finalement, ce n'est pas plus sympathique non plus. Il rappelle encore ses dires de tout à l'heure, c'est qu'au niveau fiscal, il n'est pas possible de lire dans les boules de cristal ni dans les marcs de café. Il faut vraiment s'attendre à une baisse des recettes globales dans les années qui viennent.

La parole n'étant plus sollicitée, le président passe au vote de **l'amendement de la commission de gestion et des finances** à la majorité simple. Il est **accepté par 21 OUI contre 16 NON**. Il y a 3 abstentions.

M. VAUCHER (POP) prend la parole en ces termes : « *En préambule, le groupe POP tient à remercier le personnel communal ainsi que le Conseil communal pour le travail effectué cette année ainsi que pour l'élaboration de ce budget 2025 particulier dans laquelle la CGF a été largement impliquée.*

Certes, le POP aurait préféré, comme tout le monde ici, un budget à l'équilibre ou mieux, bénéficiaire. Mais le déficit présenté ce soir, à défaut de nous réjouir, nous semble acceptable, cela d'autant plus que les budgets de Val-de-Travers ont toujours été élaborés de manière prudente et que les comptes présentés sont, année après année, meilleurs que les budgets.

Mais revenons au budget 2025. Rappelons d'abord qu'il repose sur des prévisions et qu'il est une autorisation de dépenser, pas une obligation. Les impondérables sont nombreux. Il faut par exemple prévoir une certaine somme pour le déneigement. S'il n'y a pas de neige, la somme n'est pas dépensée, s'il y en a beaucoup, cette somme est dépassée. Cette situation se retrouve dans beaucoup de postes.

Mais s'il est encore « relativement facile » de prévoir les charges, c'est beaucoup plus compliqué pour les recettes et ce budget est prudent quant à celles-ci. En effet, nos recettes sont directement liées à la conjoncture mondiale et au système capitaliste et spéculatif, un grand casino boursier mondialisé sur lequel nous n'avons aucun impact. Exemple concret : si Bristol Myers Squibb, ex-Celgene, n'avait pas vendu son centre de production de Couvet à Wuxi STA, nous aurions sous les yeux ce soir un budget bénéficiaire de 1 à 2 millions. Et pourtant, la mission et la production de l'usine de Couvet sont restées exactement les mêmes.

Nous saluons donc la politique prudente et pragmatique du Conseil communal et sa volonté de reconnaître le travail des collaboratrices et collaborateurs en accordant la pleine compensation du renchérissement.

Mais au vu de l'amendement de la CGF accepté ce soir par la majorité de droite qui, par dogmatisme, a décidé de faire les poches du personnel plutôt que proposer de vraies pistes d'économies ou de rentrées financières, le POP refusera le budget. »

Le président rappelle que tous les membres ont reçu la notice de traitement du budget. Il donne lecture de la classification fonctionnelle résumée du budget qui se trouve en page 30 du document, et il donnera lecture ligne par ligne en marquant une pause entre chaque chapitre, ce qui permettra aux membres de poser ses questions sur l'entier du budget et en se référant à la classification fonctionnelle détaillée qui commence à la page 53. Il évoquera ensuite le plan financier détaillé au point 6 du rapport d'information dès la page 23. Et puis les crédits à solliciter du budget des investissements qui sont listés en page 36, sans passer ceci en revue en détail.

01 Législatif et Exécutif

02 Services généraux

11 Sécurité publique

14 Questions juridiques

15 Service du feu

M. MARGOT (PS) indique que la gauche en général a été relativement prise de court par les votes qui ont précédé ce budget et il demande, pour que son groupe puisse de nouveau réagir, une suspension de séance pour qu'il puisse s'adapter à ce qui vient de se passer.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes. Il reprend la séance à 21h03.

16 Défense

21 Scolarité obligatoire

22 Écoles spéciales

23 Formation professionnelle initiale**31 Héritage culturel****32 Culture, autres****34 Sports et loisirs****35 Églises et affaires religieuses****42 Soins ambulatoires****43 Prévention de la santé****49 Santé publique, non mentionné ailleurs****51 Maladie et accident****53 Vieillesse et survivants****54 Famille et jeunesse**

M. MARGOT (PS) indique que son groupe a un amendement de dernière minute à déposer, et soutenu par le groupe POP. Il s'excuse d'arriver au dernier moment, mais son groupe est un peu sur les fesses, pour ne pas être trop vulgaire, de la situation de ce soir. Alors oui, l'amendement du Conseil communal est tardif, mais la décision du Grand Conseil a été prise cette semaine, c'est donc assez logique. Peut-être que le Conseil communal aurait pu l'envoyer deux jours avant.

Apparemment, les beaux discours sont là : oui, on adore le personnel communal, on remercie le personnel communal, etc. Mais quand il y a une propre majorité de droite de l'Exécutif qui propose un amendement en soutenant le fait qu'il faudrait l'accepter pour avoir un IPC plein, quand tout d'un coup il faut faire des gestes concrets, alors là, il n'y a plus personne. Malgré une proposition d'amendement qui améliore le budget ! La majorité de droite de cet hémicycle ne veut pas allouer de l'argent au personnel communal, ce dont la gauche le regrette, et il n'y a pas moyen d'avancer sur ce sujet. Donc, le groupe socialiste, puisque c'est aussi un sujet important pour notre commune où des structures d'accueil ont été construites pour le préscolaire et le parascolaire et qui n'a pas encore pu être remplis par faute de moyens, propose d'accorder l'équivalent de ce qui a été raqué pour l'IPC, soit 160'000 francs, à cette ligne 54 du budget pour famille et jeunesse afin d'engager du personnel pour avoir plus de places en crèche. On avait un compromis sur la table qui n'a pas été accepté. Le groupe socialiste propose d'essayer autre chose. Peut-être que pour les écoles, il pourrait y avoir une majorité. Le groupe socialiste invite l'Assemblée à soutenir cet amendement. Formellement, 160'000 francs en plus pour la ligne 54 familles et jeunesse.

Amendement PS

54 Famille et jeunesse

1'728'150 francs -> 1'888'150 francs

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) rappelle deux choses l'une : concernant l'amendement du Conseil communal, on entend beaucoup de choses aujourd'hui sur le fait qu'il ne faut pas arriver à la dernière minute, il faut analyser ses dossiers, etc. Il rappellera juste que la décision du Grand Conseil de la semaine dernière, c'est quand même quelque chose qui est attendu dans le pipeline et que les communes et l'ACN aussi notamment, sont au courant. Ça fait deux ans que c'est en travaux. Il ne faut pas dire que ce n'était pas connu jusqu'à ce soir. Deuxième chose sur l'amendement socialiste de dernière minute : 160'000 francs ? Il s'agit de l'argent des contribuables ! Il rappelle que l'amendement de la CGF a été pragmatiquement voté par la majorité de droite ce soir, c'est un amendement qui a été mûrement réfléchi au terme de trois séances intenses de commission de gestion et des finances, sans compter tous les travaux qui ont été réalisés dans les groupes. Et là, le groupe socialiste arrive à la toute dernière seconde en plein examen de détail du budget, voulant ajouter 160'000 francs à cette ligne. L'argent ne pousse pas sur les arbres ! Il serait bon de le rappeler à la gauche de l'hémicycle. L'argent ne pousse pas sur les arbres et ce genre de démarche revancharde n'est tout bonnement pas acceptable dans un hémicycle comme

le nôtre. Parce que, autant la gauche a accusé la droite soi-disant de prendre en otage à tort le personnel communal avec notre amendement pragmatique des travaux de la commission, autant ce soir, c'est la gauche qui prend en otage très sincèrement le porte-monnaie des contribuables avec ses propositions fantaisistes de dernière minute. L'UDC s'opposera féroce à cet amendement irresponsable.

M^{me} Fabienne ROBERT-NICOUD (PS) souhaite juste revenir sur un point. Effectivement, le vote a eu lieu mardi dernier. C'est tout-à-fait exact sur un débat dont personne ne connaissait l'issue à ce stade-là. Elle souhaite quand même faire remarquer que si l'amendement de la majorité de droite de la CGF a été si mûrement réfléchi, elle souhaite réellement entendre ici l'argumentaire qui a mené à sortir un IPC de 1,2 % du chapeau.

M^{me} RUFENER ESCHLER (PLR) ne va pas revenir sur le 1,2 %, cela a été voté, il faut passer à autre chose. Par rapport à l'amendement de la gauche, à titre personnel, elle est tout à fait favorable aux crèches, mais trouve que c'est n'importe quoi. Elle souhaite une suspension de séance pour en discuter parce que c'est vraiment tiré d'un chapeau. Elle ne sait même pas sur quel poste exactement de l'enseignement cela doit être pris.

M. RAY (AGORA) remercie, au nom de son groupe, le parti socialiste et le POP pour sa proposition. Son groupe est très sensible à ce développement du pré et du parascolaire. Il en a parlé longuement lors de sa prise de parole concernant le budget tout à l'heure. Mais bon, ce n'est quand même pas des manières de faire, il trouve ça vraiment capilotracté. Le groupe socialiste prend le groupe AGORA en otage et il n'apprécie pas beaucoup.

M. MARGOT (PS) tient juste à rappeler, avant la suspension de séance, que la gauche est en minorité. Elle ne prend personne en otage et en plus elle prône la non-violence. Personnellement, il est membre du GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée), mais il ne prend personne en otage. Il ne sait pas comment une majorité peut dire ça. Vraiment, la gauche n'en a pas le pouvoir mathématique. Il remercie ensuite le rapporteur du groupe UDC pour ses cours de biologie. En effet, il avait oublié que l'argent ne poussait pas sur les arbres. Donc merci beaucoup pour cette précision.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes. Il reprend à 21h18 et laisse la parole au Conseil communal.

M. Malo BORTOLINI (cc) confirme que 160'000 francs feraient énormément de bien pour les structures d'accueil. Ça permettrait d'englober une partie de la liste d'attente et ça enverrait un signal du Conseil général pour l'engagement de personnel dans ces structures. Par contre, le Conseil communal ne se positionnera pas sur cet amendement.

M^{me} RUFENER ESCHLER (PLR) tient à préciser que le PLR a toujours soutenu les crèches et a toujours accepté les crédits pour ces dernières, tout comme il a toujours accepté les augmentations d'EPT qui ont été demandées pour les crèches. Il continuera à le faire, mais pas de la manière proposée par la gauche. C'est vraiment une manière cavalière. Le PLR refusera donc cet amendement.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) confirme la même précision que sa préopinante PLR. Il rappelle que si le PLR n'a effectivement jamais refusé ce genre de crédit lors d'une analyse ordinaire, l'UDC, de mémoire d'homme en tout cas, n'a pour ainsi dire jamais formellement opposé quoi que ce soit à l'encontre des crèches. Il a même aussi activement prôné la politique zéro refus. Il pense qu'il est bon quand même de le souligner. La proposition du parti socialiste est une proposition tout bonnement cavalière, absurde et irréfléchie. Il n'est même pas formellement sûr que cet argent aille à la bonne place. Donc cela n'a tout bonnement pas de sens. L'UDC s'opposera unanimement à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de cet amendement. Il est refusé par 23 NON contre 17 OUI.

55 Chômage

56 Construction de logements sociaux

57 Aide sociale et domaine de l'asile

59 Domaine social, non mentionné ailleurs

61 Circulation routière

62 Transports publics

63 Transports, autres

71 Approvisionnement en eau

72 Traitements des eaux usées

73 Gestion des déchets

74 Aménagements

75 Protection des espèces et du paysage

76 Lutte contre la pollution de l'environnement

77 Protection de l'environnement, autres

79 Aménagement du territoire

81 Agriculture

82 Sylviculture

84 Tourisme

85 Industrie, artisanat et commerce

87 Combustibles et énergie

91 Impôts

Amendement du Conseil communal

91 Impôts

-6'065'550 francs -> - 5'885'550 francs

Augmentation des revenus fiscaux de 180'000 francs liée à la décision du Grand Conseil du 3 décembre 2024 de ne pas modifier le barème fiscal comme proposé par le Conseil d'Etat. Cet amendement affecte les revenus d'exploitation.

M. SIMON-VERMOT (cc) confirme au président que le Conseil communal conserve cet amendement, vu que c'est factuel. C'est un vote du Grand Conseil.

Le président laisse la parole aux différents groupes.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe s'opposera à cet amendement.

M. Caryl TÜLLER (PLR) aurait apprécié, comme l'année passée, qu'une version papier soit distribuée aux membres du Conseil général. Cela aurait été judicieux et plus clair pour tout le monde.

M. VAUCHER (POP) indique que c'est agréable quand un groupe s'exprime sur le pourquoi du comment il refuse ou accepte un amendement. Il souhaite savoir pourquoi l'UDC rejette cet amendement qui améliore le budget. Il sait bien que l'argent ne pousse pas sur les arbres, mais cela est quand même lié à des décisions politiques. Il a un petit peu de peine à comprendre ce refus et se réjouit d'avoir un éclairage clair et précis sur cette décision.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique qu'étant pris à parti, il répond que c'est très simple, c'est un amendement de dernière minute. La décision du Grand Conseil date de la semaine passée. La Commune a eu deux ans pour se préparer aux décisions du Grand Conseil. L'amendement du Conseil communal arrive à la toute dernière seconde. Il n'est même pas présenté par écrit aux conseillers généraux. Enfin, cette amélioration n'est finalement somme toute qu'une amélioration d'écriture, donc une amélioration artificielle et donc pas une amélioration en soi. Pour toutes ces raisons, l'UDC refusera unanimement cet amendement.

M^{me} IOSET (POP) ne sait pas si elle a bien compris, mais c'est alors une question administrative et technique qui pousse l'UDC à s'opposer à cet amendement. Sauf erreur, au Grand Conseil, l'UDC a soutenu ce même amendement.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) demande au POP de prêter attention plus vive lors des débats de cet hémicycle.

M. SIMON-VERMOT (cc) souhaite corriger quelque chose : effectivement, le vote du Grand Conseil fait la semaine passée a corrigé une proposition du Conseil d'Etat qui datait d'il y a deux ans. Le 1 % qui a été redonné aux communes n'était pas prévu avant le 3 décembre, donc le Conseil communal n'a pas pu travailler avant. Effectivement, c'est peut-être un peu à la dernière minute, mais ce n'était pas il y a deux ans qu'on a appris que le Grand Conseil déciderait de ne pas suivre la proposition du Conseil d'Etat. Donc on ne peut pas accuser le Conseil communal d'avoir été au courant il y a deux ans de quelque chose décidé mardi dernier. Par contre, il reconnaît qu'une note aurait été bienvenue. L'amendement a été fait en fin d'après-midi et n'a pas été transmis malheureusement, mais il existe en bonne et due forme, avec tous les chiffres, dans l'arrêté qui a été modifié avec une nouvelle teneur.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) entend bien ces justifications, mais entre le trois et aujourd'hui, 9 décembre... Le Conseil communal affirme qu'un papier existe mais l'Assemblée ne l'a pas, ça lui fait une belle jambe. L'Exécutif pourrait dire qu'il existe ce qui n'existe pas, lui, tant qu'il ne le voit pas ! Ce n'est pas une manière de faire. Sur la forme et sur le fond, déjà la forme ne convient pas, et puis le fond a déjà été détaillé. Pour l'UDC, c'est un refus.

L'amendement étant combattu, le président passe à son vote. **Il est accepté par 17 OUI contre 13 NON.** Il y a 10 abstentions.

93 Péréquation financière et compensation

96 Administration de la fortune et de la dette

97 Redistributions liées à la taxe sur le CO2

99 Postes non répartis

Le nouveau montant des charges se monte à 1'457'900 francs.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le plan financier, aux pages 23 à 25.

La parole n'étant pas demandée, il ouvre la discussion concernant les crédits à solliciter du budget des investissements (page 36).

La parole n'étant pas sollicitée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2025 ainsi adapté :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
vu le règlement des finances de la commune de Val-de-Travers, du 7 décembre 2015 ;
vu le rapport du Conseil communal, du 6 novembre 2024 ;
vu le préavis défavorable de la commission de gestion et des finances, du 13 novembre 2023 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Est approuvé le budget de l'exercice 2025, qui comprend :

a) le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	74'206'150.-
Revenus d'exploitation	Fr.	68'535'300.-
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	-5'670'850.-
Charges financières	Fr.	1'478'200.-
Revenus financiers	Fr.	3'388'050.-
Résultat provenant de financements	Fr.	1'909'850.-
Charges extraordinaires	Fr.	33'000.-
Revenus extraordinaires	Fr.	2'334'200.-
Résultat extraordinaire	Fr.	2'301'200.-
Résultat total (déficit)	Fr.	-1'459'800.-

b) le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	19'963'300.-
Recettes	Fr.	1'339'800.-
Investissements nets	Fr.	18'623'500.-

c) le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	880'000.-
Recettes	Fr.	0.-

Article 2 La limite de déficit du compte de résultats pour l'exercice 2025 est fixée à 5'957'950 francs.

Article 3 Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2025 est fixé à 3'946'300 francs.

Article 4 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Le président passe finalement au vote de cet arrêté amendé à la majorité simple.

C'est par 24 OUI contre 14 NON que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2024, tel qu'amendé et rapporté ci-devant. Il y a 2 abstentions.

5. Plan communal des énergies (rapport d'information)

GED rcg 61764

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) ne va pas tarder après ces longs débats sur le budget mais souhaite rappeler l'importance de ce document. Il est obligatoire du fait de la loi cantonale sur l'énergie, mais il a quand même permis de mettre en lumière certains aspects importants pour l'avenir de la commune. Et bien au-delà de la commune aussi malheureusement. Le but du document est de définir qu'elle consomme comme énergie et ce qu'elle produit sur le territoire communal et quelles sont les ambitions à avoir en terme de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. C'est vraiment le guide de référence par rapport à toutes ces thématiques énergétiques et climatiques sur la commune. Ce plan a été initié il y a plusieurs années déjà. Il avait fait l'objet d'un large consensus au sein des quatre commissions consultées :

- la commission de gestion et des finances ;
- la commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable ;
- la commission des travaux publics ;
- la commission des bâtiments.

Elles ont été consultées pour la mise au point des fiches de mesures, annexées à la fin de ce plan. Contrairement au budget de ce soir, les fiches définies ont obtenu une approbation à l'unanimité, notamment par rapport à la mise en œuvre de la fiche numéro cinq qui consistait à l'engagement du délégué à l'énergie.

Il remercie encore toutes les personnes qui ont participé à ce travail à l'époque. Cela avait permis déjà d'avancer et d'anticiper ce document, ce plan, et de le mettre en lumière. Tous les efforts qui devront être consentis, tant par la commune, le Conseil général en tant qu'Autorité adoptant les budgets, et aussi chaque personne, car ce sont vraiment des efforts personnels, la responsabilité individuelle qui doit aussi améliorer les bilans de gaz à effet de serre. Comme dit dans le rapport sur ce type de thématique, ça ne sert à rien de se dire que ce sont les Américains et les Chinois qui devraient faire des efforts en premier. C'est une thématique où chacun doit faire sa part, dans ce qu'il a sous son contrôle. Cela ne sert à rien de s'enervier et de déplorer que les Américains devraient faire plus que nous. Ce qui compte, c'est que chacun fasse ce qu'il peut faire, à son niveau.

Le dernier élément qu'il souhaite souligner, c'est que ce plan communal des énergies, selon les chiffres demandés par le Canton, calcule ce qui est émis comme émissions de gaz à effet de serre selon l'énergie consommée directement sur le territoire. Mais il omet totalement toutes les émissions qui sont liées aux comportements indirects, notamment tous les achats. Quand un ordinateur est acheté, il est produit en Chine. Les gaz à effet de serre liés à la fabrication de cet ordinateur ou de véhicules, étant donné qu'il n'y a pas de fabricants de voitures en Suisse : toutes les voitures achetées en Suisse produisent des émissions de gaz à effet de serre via l'importation. Ce sont d'autres pays qui assument l'impact de ces émissions pour nous. C'est important de relever aussi. Ce plan communal des énergies ne prend pas en compte ces émissions. Si elles l'étaient, malheureusement, la Suisse arriverait au sixième rang des pays les plus pollueurs par habitant. C'est donc vraiment sur cet aspect qu'il faut tous travailler. Il invite vraiment chaque membre à lire attentivement ce plan, qui guidera aussi la politique communale pour les années à venir. Il espère obtenir le soutien du Conseil général dans les prochains projets.

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M^{me} Katia DELLA PIETRA (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste tient à féliciter chaleureusement le Conseil communal pour la qualité de cette étude approfondie. Nous disposons désormais d'une feuille de route claire et d'un outil de travail percutant pour atteindre des objectifs ambitieux :*

- *Une consommation énergétique de 2000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie primaire,*
- *La neutralité carbone avec zéro émission nette,*
- *Un approvisionnement énergétique entièrement issu de sources renouvelables.*

Ces objectifs, initialement prévus pour 2050, doivent désormais être atteints d'ici 2040 dans le canton, ce qui implique une accélération des mesures. Ce rapport intègre parfaitement cette nouvelle échéance et met en avant les étapes nécessaires à leur réalisation.

Les axes stratégiques du plan :

1. *Exemplarité communale*

Nous souhaitons une mise en perspective des coûts et des investissements nécessaires dans cette démarche. Nous recommandons que les projets liés à cet axe soient épargnés par les restrictions imposées par les freins à l'endettement. Par ailleurs, une planification financière devrait rapidement souligner les économies générées par la réduction des consommations et des émissions de GES.

2. *Énergie et émissions liées à l'utilisation de la chaleur*

La transition vers le chauffage à distance (CAD) et les pompes à chaleur (PAC) constitue une priorité absolue, étant donné le nombre de bâtiments concernés. Il est essentiel d'accompagner les propriétaires dont les systèmes de chauffage fossile arrivent en fin de vie pour qu'ils puissent choisir entre CAD et PAC sans obstacles financiers majeurs. Quand pourra-t-on offrir des consultations personnalisées avec des experts pour informer les propriétaires des aides et subventions disponibles ?

3. *Économies et production d'électricité renouvelable*

Concernant l'exploitation de l'énergie hydraulique locale, nous nous interrogeons sur la manière de concilier son développement avec les impératifs liés aux limites planétaires, notamment en matière de biodiversité. Un plan de développement durable connecté est-il envisagé pour éviter de compromettre ces équilibres ?

4. *Énergie et émissions liées à la mobilité*

L'électrification du parc automobile communal, bien que prévue, ne figure pas parmi les priorités, ce qui est rassurant. Nous soutenons une approche progressive, avec une analyse au cas par cas des besoins en remplacement de véhicules. En revanche, le report modal repose en grande partie sur le prix et la desserte des transports publics (TP). Or, la politique fédérale privilégie les subventions basées sur l'offre et non sur la demande. Comment prévoyons-nous d'atteindre cet objectif malgré cette contrainte ?

5. Mise en œuvre et gouvernance

Compte tenu de l'envergure du projet, les effectifs prévus (EPT) suffiront-ils ? La sensibilisation et l'adhésion de la population ainsi que des entreprises sont cruciales, et nous saluons l'inclusion d'un dispositif rigoureux de reporting et d'information dans le plan.

Importance stratégique et ambitions climatiques :

Avec une sixième place peu flatteuse au classement des émissions par habitant des pays développés, la Suisse doit redoubler d'efforts. Le plan communal des énergies et du climat, bien qu'ambitieux, est vital pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C, seuil au-delà duquel les modélisations deviennent incertaines en raison des boucles de rétroaction amplifiant le phénomène de manière exponentielle.

Une vision durable et solidaire :

Notre groupe soutiendra fermement chacune des mesures énoncées, qui nécessitent une gouvernance visionnaire. Par ailleurs, nous proposons d'élargir notre réflexion à un autre volet du développement durable : l'aide au développement. Les résultats de la COP 29 et les réductions annoncées au niveau fédéral exigent une mobilisation concertée. La commune pourrait jouer un rôle moteur en sensibilisant les entreprises locales au potentiel de compensation de leurs émissions résiduelles via le soutien à des projets internationaux d'aide au développement.

Pour conclure, nous renouvelons nos sincères remerciements au Conseil communal et à ses mandataires pour ce travail remarquable. L'exemplarité communale, combinée aux effets bénéfiques de ce plan sur les habitant·e·s et les entreprises, constitue une base essentielle pour construire une société alignée avec l'objectif de 2000 watts. »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal pour la transmission de ce rapport. Il trouve ce rapport de haute facture et particulièrement bien détaillé. Ce dernier pourra être utilisé comme outil de travail et de réflexion par différents acteurs communaux. Quelques remarques tout de même : le groupe AGORA soutient le développement des énergies renouvelables, pour autant que ces dernières soient respectueuses de la nature et des paysages. Il avait d'ailleurs déposé une motion pour encourager l'énergie solaire. Cette dernière avait curieusement été balayée par cet hémicycle. À la page 44 du rapport, le potentiel de production par type de technologie a particulièrement retenu son attention. Le potentiel éolien est évalué à 100 % du potentiel technique pour l'année 2040. Or, AGORA se permet de rappeler que deux initiatives fédérales sont en cours pour interdire la construction de ces machines dans les forêts et les pâturages boisés, ainsi que pour protéger les habitants des communes des nuisances engendrées. Le Tribunal cantonal vient d'invalider le permis de construire du parc éolien de la Montagne de Buttes pour vice de forme. La population comprend de plus en plus que cette technologie n'est pas adaptée à notre petit pays, respectivement à notre petite région. Preuve en est que presque à chaque fois que la population a la possibilité de s'exprimer au niveau d'une commune, les projets sont refusés.

Il prend pour exemple Sonvilier, Fribourg et d'autres communes. Les problèmes sanitaires et écologiques provoqués par le fonctionnement de ces machines sont de plus en plus connus et reconnus par le grand public. Dans les pays limitrophes, des parcs éoliens doivent être stoppés et démontés. Compte tenu de ces quatre points, AGORA trouve cette projection de 100 % du potentiel pour 2040 bien trop optimiste et invite la commune à la plus grande prudence. La page 72 a également retenu toute son attention avec une phrase qui résume bien les motivations liées à cette technologie : « *L'acceptation du site du Mont-de-Boveresse est un enjeu pour la commune.* » Le rapport aurait dû peut-être préciser un enjeu financier pour la commune. Il est de notoriété publique que les promoteurs s'approchent des communes pauvres comme la nôtre pour faire développer leurs projets. Ce qui montre bien que ce n'est pas dans une démarche qui veut sauver la planète, mais bien dans une chasse aux subventions. Pour conclure, pourquoi vouloir produire quatre fois plus d'énergie ? Le rapport prouve que l'énergie solaire, sur les toits et les façades suffit largement pour être autonome dans notre région.

M. Jean-Noël BOVARD (POP) prend la parole ainsi : « *103 pages d'un rapport long et fastidieux...chers collègues, ayons une pensée émue pour M. Maridor qui s'est lancé dans cette tâche énorme, bravo à lui !*

Un travail pourtant nécessaire et utile, quoi qu'imposé par l'État...

Un travail qui va déterminer la bonne conduite de bon nombre de réalisations et travaux sur le territoire communal.

Un travail rigoureux qui devrait permettre à notre commune d'espérer atteindre au plus près les visées de la stratégie énergétique 2050. Un travail dont la survie ne tient finalement qu'à un fil : l'approbation du Conseil d'État.

En ce qui nous concerne, le travail est vu et accepté, encore merci M. Maridor ! Il y a juste UNE question qui me turlupine : qui, parmi vous, a lu les 103 pages du rapport de M. Maridor ? »

M. DREYER (PLR) sera bref. Le groupe PLR a pris bonne connaissance de ce rapport des plus complet et tient à remercier son auteur.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) sera encore plus bref. L'UDC remercie l'auteur pour ce rapport de qualité.

M. SIVIGNON (cc) répond rapidement aux quelques questions, en commençant par celles du groupe socialiste. Au niveau du coût et de l'investissement, qu'est-ce que ça va coûter à la commune ? C'est un travail qui aurait été encore plus long et beaucoup plus fastidieux à mettre sur le papier. Il est proposé cette approche par fiches thématiques. Évidemment, chaque point sera traité en fonction des fiches thématiques, en fonction des priorités, et le Conseil communal essaiera d'assurer le meilleur rapport coût-efficacité CO₂ pour chacune des mesures qui seront présentées. Évidemment, le Conseil général restera le juge afin de savoir si les mesures choisies auront été les meilleures.

Concernant les consultations personnalisées qui seraient demandées pour les mesures énergétiques, elles sont prévues dans les fiches de mesures. Le Conseil communal a d'ailleurs déjà fait des séances publiques avec ses délégués à l'énergie. La première mesure qu'ils avaient proposée a été présentée par une séance publique à Saint-Sulpice pour informer tous les propriétaires de bâtiments à savoir comment et vers qui s'orienter pour entreprendre des rénovations énergétiques, des changements de producteurs de chaleur. Cette séance a aussi permis d'expliquer quelles mesures de subventionnement sont déjà existantes, au niveau fédéral et au niveau cantonal. L'idée est que la commune soit vraiment la porte d'entrée pour donner accès aux gens à ces mesures de subventionnement au niveau des grands projets et de la combinaison entre l'aspect environnemental et l'aspect énergétique.

Pour exemple, les projets éoliens ou l'usine hydroélectrique de Noiraigue, sont des projets de gros producteurs d'électricité. À terme, ces gros projets sont soumis à permis de construire, ils doivent donc suivre un processus très strict au niveau de la police des constructions du canton et de la Confédération. Dans ce processus, il est demandé systématiquement un rapport d'impact environnemental. Et c'est ce rapport qui fait l'objet de revues par les services cantonaux, par la Commission fédérale Nature et Paysage aussi, notamment dans le cadre de l'usine de Noiraigue. Le Conseil communal s'appuie sur ces rapports pour évaluer la pertinence de ces projets en regard de leurs impacts sur la nature. C'est vraiment des experts qui doivent statuer sur ces questions.

Au niveau de la mobilité, c'est un axe qui est difficile à gérer au niveau communal. Cela a été relevé dans l'intervention, la commande d'offre en transports publics est faite par le canton, la commune y est donc soumise. Plus récemment, cela a été constaté avec la ligne de bus 590, dont le nombre de courses a été réduit dans la dernière commande du canton, en passant de 26 courses à 18 courses. D'un autre côté, ce n'est pas la commune qui va pouvoir commander des lignes de bus complètes à ses propres frais, cela serait tout simplement insupportable au niveau financier. Le Conseil communal va donc essayer de travailler par les mesures d'incitation indiquées dans ces fiches.

Au niveau du personnel nécessaire pour cette mise en œuvre, le Conseil général a accepté le budget et donc aussi les 0,3 EPT prévus pour l'année 2025, lesquels viendront potentiellement renforcer le service en fonction des développements des réseaux de chauffage à distance. C'est une mesure prise parce que le Conseil communal exploite le réseau de chauffage à distance de Couvet et exploite celui des Bayards. Le Législatif avait voté un crédit pour développer potentiellement un réseau de chauffage à distance à Môtiers. Les appels d'offres de marchés publics arrivent à leur fin. Le Conseil communal a une séance demain encore pour vérifier l'attribution de ces marchés.

Pour finir, par rapport à l'impact sociétal de ces mesures et des émissions de gaz à effet de serre, ce plan communal des énergies sera complété par un plan communal du climat sur le modèle de ce qui a été fait au niveau cantonal.

L'objectif du Conseil communal était de présenter ce soir le volet énergie. Le volet climat est encore à réaliser par notre mandataire et il sera repris probablement en 2026 selon le même format, en insistant sur l'impact de ces changements climatiques sur nos sociétés.

Quant à la question du groupe Agora de pourquoi vouloir planifier une production de quatre fois plus d'énergie par rapport à la consommation sur le territoire communal, un début de réponse est dans la deuxième partie du rapport. Dans le sens où nos émissions de gaz à effet de serre totales sont à peu près quatre fois plus grandes si sont comptés les consommations d'énergie par rapport aux biens importés. C'est-à-dire qu'au niveau du territoire, il est émis à peu près cinq tonnes de CO₂ par an et par personne. Si tout ce qui est émis est pris en compte, considérant les produits importés et manufacturés à l'étranger, cela correspond à environ 17 ou 18 tonnes de CO₂ émis. Ce qui revient quasiment à quadrupler la nécessité énergétique pour tenir compte de ce que tout le monde consomme tous les jours dans ses achats.

La parole n'étant plus demandée et ce rapport n'appelant pas de vote, le président passe au point suivant.

6. Recommandation du groupe PLR « Pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet »

GED rcg 62054

Avant de laisser la parole au PLR, le président tient à préciser que c'est un outil législatif qui n'est pas souvent utilisé. Le règlement général ne précise pas si la recommandation peut ou pas être amendée. D'entente avec le chancelier, il a été convenu d'en laisser la possibilité à l'Assemblée, si elle le souhaite.

M. Mike CORTESE (PLR) prend la parole en ces termes : *« Depuis quelques semaines, des discussions animées ont lieu autour de la potentielle fermeture de l'agence de La Poste à Couvet. Cette perspective suscite de vives inquiétudes, non seulement parmi les habitants, mais également au sein des groupes politiques, vu notamment la question formulée par le PS lors du dernier Conseil général de novembre. Le PLR se montre lui aussi très inquiet. »*

La fermeture de cette agence, remplacée par une filiale en partenariat ou un service à domicile, soulève des questions sur l'accessibilité et la proximité des services postaux pour les habitants de notre région.

Dans ce contexte, le groupe PLR a initialement déposé une résolution en vertu de l'article 3.60, al. 1 et 2 du règlement général de la Commune de Val-de-Travers. Pour rappel, cet article stipule que « la résolution est une proposition faite au Conseil général d'exprimer, de manière purement déclarative, son opinion sur un événement d'actualité, sans effet contraignant pour son destinataire. Elle peut consister notamment dans un vœu, une protestation ou un message. »

Compte tenu du délai de dépôt de 20 jours minimum et du temps restant à notre disposition, il n'a pas été possible de consulter tous les chefs de groupe pour formuler une résolution commune. Cette résolution a donc été rédigée au nom du groupe PLR, et non au nom du Conseil général dans son ensemble. Nous estimons néanmoins que, sur un sujet aussi crucial et transcendant des clivages politiques, l'essentiel était de faire entendre notre inquiétude face à la fermeture annoncée, indépendamment de l'identité du groupe porteur de ce texte.

Cela étant dit, notre résolution a été jugée irrecevable par notre président, en raison d'une interprétation du règlement qui, à notre sens, pourrait faire l'objet de discussions futures.

Dès lors, conscients du court délai pour respecter le délai de 20 jours, et dans un esprit de collaboration, le groupe PLR a reformulé sa proposition sous forme de recommandation, conformément à l'article 3.38 du règlement communal. Cette démarche constitue une invitation adressée au Conseil communal à prendre une mesure dans un domaine relevant de sa compétence.

Ainsi, par cette recommandation, nous demandons au Conseil communal d'explorer toutes les options possibles pour garantir le maintien d'un service postal de proximité à Couvet. Cela inclut l'étude d'alternatives viables et accessibles, afin de préserver un service essentiel pour les habitants de notre

région. Nous tenons également à souligner que cette initiative s'inscrit dans une dynamique collective : des actions similaires, telles qu'une résolution déposée récemment au Grand Conseil avec le soutien des partis de gauche notamment, démontrent une préoccupation partagée au-delà des affiliations politiques. Enfin, une alliance de près de 45 communes a été créée pour appeler le Conseil des États à clarifier le mandat de La Poste.

Nous sommes ainsi convaincus que cette recommandation trouvera un écho favorable auprès de l'ensemble des membres de cet hémicycle. En soutenant cette démarche, nous défendons les intérêts des habitants de Couvet et de ses environs, pour garantir leur accès aux services postaux qui leur sont indispensables.

Nous vous remercions de votre attention et invitons chacun d'entre vous à se prononcer en faveur de cette recommandation. »

Avant de donner la parole au Conseil communal, le président précise avoir jugé cette résolution non recevable parce qu'il est là pour faire respecter le règlement. Même si, effectivement, c'est un sujet propre à être potentiellement revu, c'est également la position corroborée du chancelier.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal ne combat pas la recommandation sur le fond.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que sur le fond, son groupe ne combat pas cette recommandation. En revanche, sur la forme, il relève qu'effectivement, s'il veut être tatillon, normalement, les objets parlementaires doivent être une émanation du Législatif. Mais par le passé, il y a déjà eu effectivement des coquilles sur la forme. Donc pour son groupe, ce ne sera pas rédhibitoire. Ce soir, il n'en tiendra pas rigueur, mais il appelle simplement l'ensemble des groupes, mais aussi la chancellerie et le bureau, à faire preuve de rigueur quant à l'examen de l'exactitude des formes pour les prochaines fois. Mais sur le fond, le texte lui convient et son groupe le soutiendra.

M. BÉRANECK (PS) indique que son groupe a pris connaissance de la recommandation du groupe PLR pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet. Il partage évidemment l'objectif de sauvegarder La Poste de Couvet. Toutefois, cette recommandation surprend un peu à plusieurs titres. Pour commencer, effectivement, ça a été dit, sur la forme : il est d'usage d'indiquer de quel groupe émane l'objet. Mais ensuite, normalement, la formulation est plus neutre pour permettre aux autres groupes de se reconnaître dans la proposition. Ce n'est effectivement pas le cas ici. Donc c'est bien le Conseil général qui recommandera *in fine* au Conseil communal de faire ce qui est demandé dans cette recommandation et pas des groupes de cet hémicycle. Sur le fond, maintenant, son groupe est un peu étonné d'être rejoint dans la lutte pour sauvegarder le service public par le groupe d'un parti qui, depuis des décennies, tente, par tous les moyens, de privatiser tout ce qui rapporte dans le secteur de La Poste et des télécommunications. C'est bien la droite de ce pays qui a fait disparaître l'ancienne régie publique et l'a découpée en deux sociétés qui ont ouvert à la concurrence les télécommunications et surtout, dans le cas qui nous occupe, la distribution des colis et des lettres. Il y a encore quelques années, ce même parti se désolait de la tentative d'ouverture complète du marché postal qui avait été rejetée par le Conseil national. Et enfin, c'est encore ce parti qui annonçait récemment son objectif de privatiser PostFinance.

Et tout ça avec quel bénéfice pour la population en Suisse ? Le privilège de pouvoir recevoir ces colis par l'intermédiaire de l'une des 57 entreprises concurrentes de La Poste. À qui profite réellement cette croyance que le marché est la solution à tout ? Certainement pas aux salariés de ces entreprises dont les conditions de travail se sont dégradées. Certainement pas aux particuliers qui demandent juste à pouvoir envoyer une lettre ou un colis de temps en temps ou faire ses paiements au guichet de La Poste. Certainement pas notre région qui a envie de villages dynamiques et avec des commerces et des services publics. Certainement pas encore un autre pays qui voit une part non négligeable des revenus du marché postal partir dans la poche d'actionnaires au lieu d'alimenter les caisses de La Poste et de la Confédération après des décennies à militer pour un néolibéralisme débridé. Venir ensuite se plaindre que La Poste

ferme des offices est pour le moins surprenant pour ne pas en dire plus. Toutefois, le groupe PS est très heureux de la prise de conscience de la droite que les privatisations sont contreproductives et n'apportent pas de réel bénéfice pour la population. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra cette recommandation. Mais il propose l'amendement de changer le deuxième paragraphe en remplaçant « le groupe PLR » par le « Conseil général » les deux fois.

M. RAY (AGORA) annonce que son groupe soutiendra cette recommandation. Il souffre peut-être d'un problème de mémoire, mais il faudrait lui rappeler d'où provient le président du Conseil d'administration de La Poste.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) précise très brièvement, dans le sillon de ce qui vient d'être dit par son préopinant d'AGORA, non seulement se rappeler qui est à la tête de La Poste, mais aussi qui était à la tête du DETEC, lorsque le gros de ces restructurations ont été menées. Donc, s'agissant de La Poste, il rappellera que le DETEC était aux mains également d'une ministre socialiste lorsque ces gros chantiers ont commencé et lorsque la nomination de l'actuel président du Conseil d'administration a eu lieu.

M. VAUCHER (POP) prend la parole ainsi : *« Cette recommandation du Conseil général dans laquelle il est écrit deux fois « Le groupe PLR » au lieu de « Le Conseil général » nous laisse penser que les auteur-e-s n'ont pas compris qu'une recommandation est une émanation du Conseil général, et non celle d'un groupe. »*

Bref, passons maintenant au vif du sujet : le PLR veut sauver La Poste de Couvet ! Quelle excellente nouvelle ! Et tellement inattendue de la part d'un parti qui a systématiquement démantelé et privatisé les services publics ces 30 dernières années ! Et avec autant de vigueur et de force que celle que leurs ancêtres radicaux avaient mises à construire ces services indispensables à la Suisse moderne. Nous espérons qu'il s'agit bien là d'un revirement de fond au niveau cantonal et national et que le PLR va redevenir le parti qui soutient la cohésion du pays appuyé sur des infrastructures solides, une administration suffisante et des services publics forts. Cela prouverait aux citoyennes et citoyens qui ont des doutes sur la raison de cette motion qu'il ne s'agit pas d'une simple manœuvre électorale régionale.

Pour conclure, l'intention est louable et le POP a toujours soutenu des services publics de proximité. Nous accepterons donc cette recommandation et félicitons le PLR pour sa prise de conscience des impacts régionaux concrets liés aux mauvaises décisions de la droite du parlement fédéral. »

Le président rappelle l'amendement du groupe socialiste qui propose, uniquement dans le deuxième paragraphe, de changer deux fois les termes « le groupe PLR » par « le Conseil général ». Il invite les groupes à se prononcer.

M. CORTESE (PLR) indique que son groupe ne combat pas l'amendement.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que c'est une question bien cavalière. Il répond au président que c'est un peu égal, son groupe n'a pas de position tranchée.

L'amendement n'étant pas combattu, le président le considère comme accepté.

La recommandation n'étant pas combattue, celle-ci est également considérée comme acceptée. Elle sera traitée dans les six prochains mois par le Conseil communal et fera l'objet d'un rapport.

Avant de passer à la suite, il souhaite préciser un point. Même s'il n'est pas parfait et qu'il pourrait encore faire l'objet d'améliorations, le règlement général de la commune liste tous les outils législatifs disponibles

et définit la forme des textes à adopter pour chaque outil. En cas de doute dans le futur, il encourage vivement les membres du Législatif à contacter suffisamment à l'avance le chancelier, qui saura aider à choisir le meilleur outil répondant le mieux au besoin des groupes.

7. Classement de la motion populaire communale « Pérenniser Barak, c'est investir dans le bien-être de la jeunesse ! »

GED rcg 52397

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS).

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) ne présentera pas le rapport mais indique, comme mentionné dans ce dernier, que le Conseil communal souhaite classer cette motion qui avait été déposée avant le rapport que le Conseil général a soutenu lors de la dernière séance du Législatif.

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. DREYER (PLR) indique que son groupe n'a pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il acceptera le classement de cette motion.

M^{me} IOSET (POP) prend la parole en ces termes : « *Pour donner suite à la décision de notre autorité d'internaliser Barak au sein de la Commune, cette motion qui visait la pérennisation du centre de jeunes peut être classée. La solution trouvée est la meilleure que nous pouvions espérer.*

Nos remerciements vont :

- *aux motionnaires pour leur soutien à Barak ;*
- *au comité de Barak qui, pendant des années, s'est courageusement investi et battu pour offrir cette structure indispensable à nos jeunes ;*
- *aux citoyennes et citoyens, adultes et adolescent-e-s, qui en 2008 ont identifié le besoin de créer ce lieu et ont œuvré pour qu'il existe.*

Nous saluons enfin le très important travail déjà effectué et à venir de M^{me} Fuchs-Rota, en charge de ce dossier. »

M. MARGOT (PS) sera aussi très bref. Comme tout le monde, il sent que la soirée avance trop lentement. Deux ou trois mots quand même de la part de son groupe pour remercier les bénévoles de Barak qui ont fait un travail exceptionnel.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe est aussi favorable au classement de cette motion, cela va de soi. Il profite aussi de remercier tous les différents acteurs qui ont permis de déboucher sur cet heureux dénouement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le classement de la motion populaire communale « Pérenniser Barak, c'est investir dans le bien-être de la jeunesse ! », tel que présenté par le Conseil communal. Il y a une abstention.

8. Communications du Conseil communal

Pas de communications.

9. Interpellations et questions

A. QUESTIONS

1. Question du groupe AGORA relative à l'utilisation des structures extra-familiales

Une trentaine de familles n'ont pas reçu de confirmation d'accueil extra-familial pour début 2025 ! Après de tels investissements immobiliers et mobiliers, il est incompréhensible de laisser des familles dans la difficulté, voire, freiner l'installation de nouveaux contribuables. Pourquoi les nouvelles infrastructures ne sont-elles pas utilisées à la capacité d'accueil nominale pour laquelle elles ont été construites afin de répondre à la demande et atteindre les objectifs cantonaux de couverture ?

M. BORTOLINI (cc) répond en ces termes : *« Nous comprenons parfaitement les préoccupations exprimées concernant l'accueil extra-familial et les difficultés rencontrées par certaines familles.*

En effet, une nouvelle structure a récemment été ouverte. L'ouverture de cette nouvelle infrastructure a permis la fermeture du préscolaire de la rue du temple 7 à Fleurier, la reprise de 9 places sur le site de Boveresse et surtout l'ouverture de 9 places supplémentaires en préscolaire. Au niveau de la création d'EPT, nous avons engagé 1,6 EPT pour l'encadrement et 1,2 EPT pour l'intendance.

Tout d'abord, nous souhaitons tout de même rappeler que le taux de couverture est un objectif fixé à l'échelle cantonale, et non pour chaque commune individuellement. Certaines communes se situent en dessous de cet objectif, d'autres au-dessus, mais l'important est d'assurer une répartition équilibrée des capacités à l'échelle du canton.

Notre objectif reste de tirer pleinement parti de ces infrastructures afin de répondre aux besoins des familles, d'améliorer leur quotidien et d'attirer de nouveaux habitants. Cependant, l'ouverture de nouvelles places est principalement freinée par des contraintes financières. Bien que notre commune bénéficie de bonnes rentrées fiscales, la situation budgétaire demeure fragile en raison des charges structurelles élevées. De plus, le mode de financement établi par la législation cantonale engendre des excédents de charges supplémentaires pour la commune, en plus de leur contribution financière habituelle. Ce qui impacte fortement le budget de notre commune.

Le Conseil communal est pleinement conscient de ces enjeux et des difficultés qu'ils peuvent engendrer pour l'ensemble des familles de Val-de-Travers. Nous restons activement mobilisés pour trouver des solutions dans les meilleurs délais, afin de permettre l'accueil du plus grand nombre de familles dans ces nouvelles infrastructures, tout en limitant autant que possible l'impact financier pour notre commune.

Parmi les pistes explorées, nous nous efforçons d'optimiser l'ensemble de nos structures existantes ainsi que les futurs engagements de personnel. L'objectif est de limiter autant que possible l'impact financier, tout en garantissant un service adapté et répondant aux besoins des familles. »

2. Question du groupe AGORA relative à un projet de décharge de gravats à Travers

De nombreux citoyens Traversins se plaignent concernant un projet de décharge de gravats à proximité d'habitations. Le Conseil communal est-il en mesure de nous donner des informations à ce sujet ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : *« Le propriétaire a déposé une demande de permis de construire pour utiliser cette zone comme zone de stockage temporaire de matériaux.*

La zone est affectée en zone d'activité économique.

Le dossier a été jugé recevable par les autorités cantonales compétentes, en l'occurrence le SAT et le DDTE, et le dossier devait donc légalement être mis à l'enquête publique du moment que rien ne s'y opposait. Le dossier a été mis à l'enquête publique du 19 juillet 2024 au 26 août 2024, période durant

laquelle toute personne intéressée était en droit de transmettre son opposition. Le SAT n'a pas demandé la pose de perches gabarits du fait qu'il n'y a pas de construction à proprement parlé.

L'annonce de mise à l'enquête publique a été publiée dans le courrier du Val-de-Travers le 8 août.

Aucune opposition n'a été reçue durant cette période.

En parallèle de l'enquête publique, cette demande de permis de construire avait aussi été analysée dans le détail par tous les autres services cantonaux (SAT, SPCH, SENE, NECO)

La commission d'urbanisme et le Conseil communal ont examiné en détail le dossier et a exigé des mesures complémentaires à celles exigées par les services cantonaux, notamment avec l'obligation de planter une haie à l'est pour justement limiter l'impact paysager.

Le 12 septembre, le Conseil communal a reçu une pétition munie d'une quarantaine de signatures, mais il a dû constater qu'aucun de ces riverains n'avait transmis d'opposition dans le délai légal.

Comme le dossier a été complété avec les demandes formulées, le permis de construire a été signé le 3 décembre 2024.

Pour finir, il est important de rappeler que dans de tels cas, il est toujours préférable que les parties aient un contact direct les unes avec les autres. En tant qu'Autorité, nous ne sommes pas forcément au courant d'éventuelles discussions qui ont pu avoir lieu entre le propriétaire et les riverains. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette dernière séance de l'année. Il rappelle que toutes et tous sont invités à l'apéritif. Il donne rendez-vous à la prochaine séance, fixée le 24 mars 2025. Il lève la séance à 22h24.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Jean-Marc Hirschy

Stéphane Bobillier

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « *Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles* », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024

Recommandation en suspens :

- Recommandation du Conseil général « *Pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet* », acceptée par le CG lors de la séance 9 décembre 2024